

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II - 312

présenté par

M. Gille, M. Liebgott, Mme Iborra, M. Sirugue, M. Issindou, M. Juanico,
M. Lebreton, M. Marsac, M. Manscour, Mme Girardin, Mme Jeanny Marc
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 32**État B****Mission "Travail et emploi"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------|------------|
| Accès et retour à l'emploi | 0 | 20 000 000 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 20 000 000 | 0 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 0 | 0 |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0 | 0 |
| <i>Dont titre 2</i> | 0 | 0 |
| TOTAUX | 20 000 000 | 20 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 20 millions d'euros les crédits de l'Action n°2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et de la reconnaissance des compétences » du Programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour abonder de 20 millions d'euros les crédits des **contrats de professionnalisation senior** dont le financement est dérisoire compte tenu du **chômage des seniors qui explose**. En un an, le chômage des plus de 50 ans a progressé de + 15, 2 % soit 835 000 chômeurs de 50 ans et plus.

Par ailleurs l'aide à l'embauche des seniors créée dans le cadre de la réforme des retraites dont le décret d'application n'a pas été publié, financée à hauteur de 50 millions d'euros en 2011, n'a pas été reconduite.

Cet abondement serait financé par une diminution des dotations de l'Action n° 2 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », à concurrence de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.